

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 5 Août 2014

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absent : Néant.

- Le Conseil Municipal délibère et réaffirme son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ; son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ; le rôle essentiel du Conseil général de la Savoie en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ; son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ; dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ; s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ; appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche, à l'unanimité.

- Approuve à l'unanimité le rapport annuel 2013 du service public de l'eau potable présenté par la Lyonnaise des Eaux.

- Approuve la proposition d'intervention de l'ASADAC concernant la mission d'accompagnement de la commune de St Jean d'Arves dans le cadre de la procédure de délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de St Jean d'Arves pour un montant de 16 120.00 € HT soit 19 344.00 € TTC.

- Approuve l'avenant n°1 de 3 BTP concernant les travaux de viabilisation du lotissement les Buffettes aux Chambons avec la reprise du réseau EDF. Le montant de cet avenant s'élève à 19 691.50 € HT soit 23 629.80 € TTC, à l'unanimité. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

- Approuve la convention d'assistance à la réalisation du document unique entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et la Commune de St Jean d'Arves. Le coût de la mission d'assistance à la réalisation du Document unique s'établit à 220.00 € la demi-journée et à 380.00 € la journée. Cette convention est établie pour une durée de un an.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte, à compter du 1er janvier 2015, de l'extension du dispositif de perception, de contrôle et de versement de la TCCFE aux 272 communes membres, sans distinction de seuil de population, au coefficient de 4 voté par le Comité Syndical du SDES en 2011 ; demande le versement du produit de la TCCFE perçu sur le territoire de la commune membre à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération SDES du 20 Septembre 2011 ; autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

- Approuve le devis de le Société 3BTP pour 1 767.96 € TTC pour la réalisation d'un enrochement le long de la route du Collet au niveau du parking des chalets de l'Etendard.

- Devenir de la Poste de St Jean d'Arves : demande un nouveau rendez-vous avec la Poste pour l'aménagement des heures dans la semaine.

- Questions diverses :

- Transfert de compétence pour les ventes en liquidation : les ventes en liquidation feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du Maire de la Commune du lieu de liquidation à compter du 1^{er} Juillet 2014.
- Approuve le devis de 3BTP pour aménager la zone de loisirs du Bike Park pour un montant de 3 726.00 € TTC.
- Lecture de la lettre de Monsieur Alain Zuccarelli.
- Rendez-vous avec la SOREA pour voir le débit de l'Arvettaz pour étudier leur projet.